







## EXTRAIT DU REGISTRE **DES DELIBERATIONS** DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE

L'an deux mil vingt-trois, le 14 du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice: 19 Nombre de membres présents: 12

Date de la convocation du conseil municipal : le 08 juin 2023

Présents: M. Louis GIBIER, Maire - Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON. M. Alain CIEREN, Adjoints -, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Philippe MAURICE, Mme Christianne COGNEE, Mme Colette GROIZARD, M. Patrick FRIOUX, Mme Marie-Henriette ELIE, M. Michel MORACCHINI, Mme Charlène MARIE

Excusés ayant donné procuration: Mme Catherine COESLIER (donne pouvoir à M. le Maire), M. Cyril PETRARU (donne pouvoir à M. Philippe MAURICE), Mme Florence BURNEAU (donne pouvoir à Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC), M. Fabrice ROUSSEAU (donne pouvoir à Mme Christianne COGNEE) M. Grégory DELAUNE (donne pouvoir à M. Alain CIEREN), Mme Myriam PRAUD (donne pouvoir à M. Michel MORACCHINI)

Absente: Mme Emmanuelle FOUASSON

Désigné secrétaire de séance : Mme Sylvie GUEGUEN

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	12	6	18	18	0	. 0

## DEL2023-038 - Ressources humaines : Ouverture de postes liés aux avancements de grade

Mme Sylvie GUEGUEN informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'avancement de grade à l'ancienneté d'un agent,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

• APPROUVE la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023,

- APPROUVE la fermeture d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023,
- **DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**DELIBERATION PUBLIEE** 

Le

2 1 JUIN 2023

Le Maire, Louis GIBIER



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Pour copie conforme, En mairie, le 2 1 JUIN 2023

La secrétaire de séance, Sylvie GUEGUEN